Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-170-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

N° 2020-170

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *3*

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme PERRON

Absents : *2*

M. GALIN, Mme BENHSAINE

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-170-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : ARCHIVES-DOCUMENTATION
Adhésion à l'association AVENIO UTILISATEURS.
Délibération n° 2020-170

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant qu'« Avenio » est un logiciel métier permettant la gestion des fonds d'archives et qu'il est utilisé depuis 2009 par le pôle Archives-Documentation de la Ville de Villepinte,

Considérant qu'en parallèle, une association « AVENIO UTILISATEURS » a été créée en 1997 afin de permettre d'établir des liens professionnels et techniques autour de l'utilisation du système de gestion informatique Avenio et qu'elle regroupe 175 collectivités ou organismes adhérentes,

Considérant que l'adhésion permet :
- De faire parvenir des propositions d'amélioration au comité scientifique.
- De profiter de formations à coûts réduits.
- D'assister gratuitement à la journée d'étude des membres de l'association.
- De bénéficier de l'accès à la liste de diffusion, espace d'échange des adhérents, et aux ressources partagées (fiches pratiques, retours d'expérience) du nouveau site internet de l'association mis en ligne en 2019.
- De participer à la liste de discussion de l'association,

Considérant que le montant annuel de la cotisation à l'association « AVENIO UTILISATEURS » est de 60 €,

Après avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-170-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

ARTICLE 1 : D'approuver l'adhésion à l'Association « AVENIO UTILISATEURS » et d'autoriser le versement du montant de la cotisation soit 60 €.

ARTICLE 2 : D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 011, nature 6281.

ARTICLE 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-170-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION, EDUCATION ET CITOYENNETE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES INSTANCES
SERVICE ARCHIVES-DOCUMENTATION-ACTES ADMINISTRATIVES-COURRIER

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-170

Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *V - ARCHIVES-DOCUMENTATION*
1- Adhésion à l'association AVENIO UTILISATEURS.

Avenio est un logiciel métier permettant la gestion des fonds d'archives. Il est utilisé depuis 2009 par le pôle Archives-Documentation de la Ville de Villepinte.
En parallèle, une association « AVENIO UTILISATEURS » a été créée en 1997 afin de permettre d'établir des liens professionnels et techniques autour de l'utilisation du système de gestion informatique Avenio. Elle regroupe 175 collectivités ou organismes adhérentes.
Le club utilisateur cherche : à favoriser le dialogue entre les utilisateurs, l'amélioration, la normalisation et l'adaptation de la gestion des archives aux nouveaux enjeux de l'archivistique.

L'adhésion permet :
- De faire parvenir des propositions d'amélioration au comité scientifique.
- De profiter de formations à coûts réduits.
- D'assister gratuitement à la journée d'étude des membres de l'association.
- De bénéficier de l'accès à la liste de diffusion, espace d'échange des adhérents, et aux ressources partagées (fiches pratiques, retours d'expérience) du nouveau site internet de l'association mis en ligne en 2019.
- De participer à la liste de discussion de l'association.

Ainsi, adhérer à cette association permettra à la Ville de Villepinte de profiter pleinement des avantages liés au Club des utilisateurs.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'adhésion auprès de l'association AVENIO UTILISATEURS et d'autoriser le versement du montant de la cotisation, soit 60 €.

Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.